

A.S.A. DE LA VALLEE DE L'AGRON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DELIBERATIONS N°1-2019

Date de convocation : 16 mars 2019

Date de réunion : 30 avril 2019

Nombre de voix en exercice : 855

Nombre de voix présentes ou représentées: 620

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le mercredi 03 avril à 11h00 se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire les propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée de la Vallée de l'Agron légalement convoqués à la salle de la Mairie de Harricourt.

Sous la présidence de Monsieur Régis CABADET

Etaient présents en tant que syndics :

Monsieur Jérôme BESTEL
Monsieur Guy BOIZET
Monsieur Régis CABADET
Monsieur Francis CANNAUX
Monsieur Christophe DION
Monsieur Éric DOMMELIER
Monsieur Christian GENTIL
Monsieur Joël LAMBERT
Monsieur Gérard MOUTON
Monsieur Jacky NIZET
Monsieur Régis REMY
Monsieur Jean Luc TRISTANT

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Michel CHANCE

Madame Victoria SEIDENGLANZ, Chef de l'unité Biodiversité-Forêt-Chasse / DDT des Ardennes
Monsieur Benoit BOUDSOCQ, Fédération départementale des Pêcheurs des Ardennes
Monsieur Adrien DEMAULJEAN, Conseiller Technique Chambre d'Agriculture / UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2017/2018
- Renouvellement des syndics groupe 1
- Présentation des travaux 2019
- Intervention DDT sur Castor
- Questions diverses

Le président ouvre la séance en remerciant la commune d'Harricourt pour la mise à disposition de la Salle du conseil. Il remercie également toutes les personnes présentes et propose de commencer la réunion.

Il est constaté que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'article 7 de nos statuts, une seconde assemblée sera organisée dans la demi-heure. Comme indiqué dans la convocation en cas de non quorum en première réunion une seconde sera organisée dans la demi-heure suivante. L'assemblée pourra alors délibérer valablement à la majorité des présents et représentés.

Monsieur CABADET lève la séance à 11h10.

Le Président,

Régis CABADET